**Favoriser l’accueil à l’école maternelle**

**des élèves de petite section**

Les programmes de l’Education Nationale (*bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015*) insistent sur l’accueil qui doit être mis en place, pour les élèves et leurs parents. Un climat *bienveillant* doit ainsi être instauré au sein de l’école maternelle.

La première entrée à l’école maternelle est le début d’un parcours pour les élèves. La rentrée est, pour certains enfants, synonyme d’une première expérience éducative en collectivité. Elle peut être une première séparation enfant-parents, étape sensible, qui nécessite une attention toute particulière de la part de l’école. L’accueil des enfants de deux et trois ans ne va pas de soi. Il nécessite la mise en place d’un projet particulier et implique de la part des enseignants une réflexion sur les conditions qui feront de cet accueil une réussite.

Suite aux réflexions du groupe de travail maternelle de la circonscription, différents dispositifs d’accueil des élèves peuvent être proposés pour la rentrée des classes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Dispositif n°1** | *Classe de PS uniquement* |
| L’accueil de tous les élèves de PS a lieu en même temps, à la même heure, le jour de la rentrée. | Aide de l’ATSEM, d’un membre du RASED, d’un enseignant ZIL si possible |
| *Avantage :* l’ensemble du groupe classe rentre le même jour, l’accueil est identique pour l’ensemble des élèves | |
| *Inconvénient :* l’enseignante est moins disponible pour ses élèves. Risque accru de pleurs | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Dispositif n°2** | *Classe de PS uniquement* |
| La moitié des élèves rentre le premier jour. L’enseignante se consacre donc à la moitié du groupe classe afin de permettre un accueil plus serein le jour de la rentrée.  Lors du deuxième jour de classe, l’ensemble des élèves est accueilli dans la classe. | Aide de l’ATSEM, d’un membre du RASED, d’un enseignant ZIL si possible |
| *Avantages :* . l’enseignante est plus disponible auprès d’un petit groupe d’élèves le premier jour.  . ce dispositif permet d’accueillir l’ensemble des parents sur 2 jours | |
| *Inconvénients :*  - les élèves qui rentrent le deuxième jour n’ont pas un accueil en groupe restreint, l’enseignante est donc moins disponible que lors du premier jour.  - l’accueil échelonné nécessite une organisation pour les parents.  - comment choisir les élèves qui bénéficieront d’un accueil en groupe restreint lors du jour de la rentrée ?  *Il s’agira de déterminer quels élèves se rendront à l’école le premier jour : les plus jeunes ? les élèves qui n’ont pas encore connu de vie en collectivité (crèche ou assistante maternelle) ? les élèves qui ont été repérés plus soucieux de leur arrivée à l’école lors de leur admission en juin ?*  - risque que les pleurs des élèves arrivant le deuxième jour déclenchent de nouvelles crises de larmes chez ceux qui sont en classe depuis la veille | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Dispositif n°3** | *Classe à double niveau : PS/MS ou PS/GS* |
| L’ensemble des élèves de la classe sera accueilli le jour de la rentrée, au même moment. Les élèves les plus grands ont une attitude d’élève qui pourra être modélisante pour les élèves de petite section. | Aide de l’ATSEM, d’un membre du RASED, d’un enseignant ZIL si possible |
| *Avantage :* On suppose que les MS ou les GS seront « autonomes » ce jour, laissant la possibilité à l’enseignante de s’occuper plus particulièrement de l’accueil des plus jeunes. | |
| *Inconvénient :* L’enseignante risque de s’occuper exclusivement des petits. Les élèves de moyenne ou grande section risquent de travailler en autonomie dès les premières heures de classe de l’année. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Dispositif n°4** | *Classe à double niveau : PS/MS ou PS/GS* |
| Les élèves de petite section sont accueillis le matin. L’après-midi (pendant que les petits sont à la sieste) permet l’accueil du reste du groupe classe (moyens ou grands). Après le réveil des PS, la classe se retrouve au complet. | Aide de l’ATSEM, d’un membre du RASED, d’un enseignant ZIL si possible |
| *Avantage :* Permet à l’enseignante d’être disponible avec l’ensemble des élèves : les petits le matin et les plus grands l’après-midi. | |
| *Inconvénient :* Les parents des élèves les plus grands doivent s’organiser pour le matin car leurs enfants entreront à l’école qu’en milieu de journée | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Dispositif n°5** | *Classe à double niveau : PS/MS ou PS/GS* |
| Les élèves de petite section sont accueillis le matin. Le reste des élèves est accueilli au moment de la récréation, en milieu de matinée. | Aide de l’ATSEM, d’un membre du RASED, d’un enseignant ZIL si possible |
| *Avantage :* Permet d’avoir un temps d’accueil spécifique avec les petits. Les plus grands pourront être des modèles pour les plus jeunes élèves | |
| *Inconvénients :*  - Entre l’arrivée des deux groupes d’élèves, il n’y a pas beaucoup de temps pour permettre aux petits de s’adapter à leur nouvel environnement  - Les parents des élèves les plus grands doivent s’organiser pour le matin car leurs enfants ne rentreront qu’en milieu de matinée | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Dispositif n°6** | *Classe à double niveau : PS/MS ou PS/GS* |
| Les élèves de moyenne ou grande section sont accueillis le premier jour, à 8h30. Les petits rentrent lors de la récréation du matin. | Aide de l’ATSEM, d’un membre du RASED, d’un enseignant ZIL si possible |
| *Avantages :* Les plus grands pourront être des modèles pour les plus jeunes élèves. Le temps de classe est moins long pour le premier jour de classe des petites section. | |
| *Inconvénients :*  - Entre l’arrivée des deux groupes d’élèves, il n’y a pas beaucoup de temps pour permettre aux petits de s’adapter à leur nouvel environnement  - Les parents des élèves les plus petits doivent s’organiser pour le matin car leurs enfants ne rentreront qu’en milieu de matinée. Certains parents laisseront leur enfant de petite section dès 8h30 car ils ne pourront pas s’organiser autrement. | |

Une fois le dispositif décidé en conseil de maîtres, un avenant au projet d’école sera établi et la fiche action renvoyée à l’IEN, précisant les modalités de mise en œuvre.